

Les abonnements commencent à toutes les époques. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — Affaires d'Alger. — Nouvelles de Lisbonne. — Détails sur le séjour des princes français à Berlin. — Nouveau service entre Londres et Paris. — Chemin de fer. — Nouvel article du *Handelsblad* contre le *statu quo*. — Cour d'assises de Liège. — Feuilleton. — Nouvelles et faits divers.

FRANCE.

Paris, le 31 mai. — Le maréchal Clausel a reçu du camp de la Tafna des rapports qui lui font connaître qu'Ab-del-Kader n'était parvenu à réunir sous ses ordres, dans les dernières affaires, qu'un millier d'Arabes appartenant à la tribu sur le territoire de laquelle les Français ont été attaqués, tandis que cette tribu pourrait fournir 6 à 7,000 hommes armés. Le reste des troupes que commandait Ab-del-Kader se composait d'Arabes de tribus éloignées, et de Marocains, au nombre de 7 ou 8,000.

— On écrit de Marseille, que le général Bugeaud est arrivé dans cette ville le 26 et que le 27 il a passé la revue du 62^e régiment qui part pour Oran. On annonce pas encore le départ de ce général.

— On lit dans le *Journal de Paris* :

« On a reçu aujourd'hui des nouvelles de Madrid, en date du 24.

« A cette époque, la ville continuait d'être tranquille, et toutes les nouvelles des provinces étaient bonnes.

« A Séville, le général Espinosa a fait arrêter le nommé Avilanete, qui y avait été envoyé de Madrid pour fomenter une émeute. On a trouvé sur lui une assez forte somme d'argent. »

— On n'a pas de nouvelles exactes du théâtre de la guerre. On ne connaît pas encore l'issue du combat du 24. Les bruits les plus contradictoires circulent à ce sujet.

— On écrit de Lisbonne, le 14 mai :

« Le prince Ferdinand, depuis sa nomination au titre de commandant en chef de l'armée, ayant déclaré avoir pour chef d'état-major le duc de Terceira, qui a répondu avec empressement aux désirs du prince, le ministère a dû subir une modification qui a eu lieu. En conséquence le ministère se trouve actuellement composé de la manière suivante :

« MM. le duc de Palmella aux affaires étrangères ; Villaréal à la guerre ; Agostinho Jose Freire à la marine, et Rodrigo de Fonseca Magalhães à l'intérieur. La marche de l'administration restera entièrement la même.

« Quelques perturbateurs, imitant les désordres de Porto, s'étaient mis en devoir de briser des meubles appartenant à des négocians français ; poursuivis par la police, ils ont bientôt abandonné la place après avoir cassé quelques vitres.

« L'ouverture des chambres doit avoir lieu le 23, le ministère compte sur la majorité.

« Le prince est parfaitement rétabli ; sa franchise et l'aménité de son caractère lui concilient chaque jour davantage l'affection des troupes qui composent la garnison de cette ville. »

— Par une galanterie de très bon goût, le Gymnase-Dramatique, pour célébrer la 100^e représentation

du *Gamin de Paris* (Cent représentations !), a fait frapper une médaille à l'effigie de son grand comédien. Chacun des comédiens qui jouent dans cette pièce a reçu un Bouffé en argent, Bouffé I^{er} Imperator ; roi de sa comédie, en effet.

Bouffé et Ferville ont reçu leur médaille en or. Quelle tâche que cette médaille à déchiffrer pour les Champollions à venir !

— On écrit de Berlin, 20 mai :

« La présence des princes français occupe toujours vivement la haute société. Au dîner diplomatique du 17, chez M. Ancillon, en l'honneur des illustres hôtes, le ministre s'est montré le premier décoré du grand cordon de la légion-d'honneur, que le duc d'Orléans lui a remis en personne. A la fête d'hier donnée par M. Bresson, à l'hôtel de l'ambassade française, on a remarqué dans les toilettes une élégance extrême et dans la disposition du local une véritable magnificence. Au milieu de la villa construite si rapidement, et dans une salle ornée avec goût de draperies blanches, bleues et d'autres couleurs éclatantes, avait été ménagé un petit jet-d'eau dont les rayons, par l'habile disposition des lumières, semblaient composés de cristal, d'émeraude et de rubis.

Aux panis supérieures se balançaient des cygnes qui tenaient des cercles métalliques, et dans ces cercles on voyait divers oiseaux des tropiques, des perroquets, des colibris, etc. Les oiseaux bercés par l'air, le jeu coloré de la fontaine, le riche ameublement de tout le local, tout semblait une féerie. S. M. a honoré avec toute sa famille la fête de sa présence et a été reçue par l'ambassadeur de concert avec les princes. Toutes les illustrations, toutes les notabilités de la naissance, du rang, de la richesse, de l'art et de la science, ont pris part à la fête.

Le duc d'Orléans paraît avoir fait oublier à S. M. hollandaise qu'il était beau-frère de Léopold, et qu'il avait assisté au siège d'Anvers. Il y a plus, les partisans de Charles X eux-mêmes n'ont point tenu rigueur aux jeunes cousins ; un seul, toutefois, semblait vouloir se montrer récalcitrant ; une dame ultra-légitimiste, dit le correspondant, avait le projet de se montrer à la cour avec les dames de sa suite, parées de fleurs de lys. Le roi s'est formellement opposé à cette bravade, qui pouvait tout gêner.

Avant l'arrivée des princes, le roi avait réuni toute sa famille et lui avait recommandé d'éviter soigneusement tout retour vers le passé. Le correspondant ajoute qu'en recevant des mains du duc d'Orléans la lettre de S. M. Louis-Philippe, le roi avait dit qu'il regardait cette lettre comme le plus agréable présent qu'il eût encore reçu de Paris. S. M. ne s'est pas encore montré moins affable à l'égard de la suite des princes, elle a adressé des paroles flatteuses à presque tous les officiers, no-

tamment au général Colbert blessé par la machine Fieschi et au duc d'Elckingen, fils du maréchal Ney. Au premier elle a dit qu'on ne saurait jamais rendre trop d'actions de grâces à la providence qui avait écarté les coups de la tête du roi ; elle a félicité le second d'être fils du plus grand militaire de son siècle.

Le correspondant qui nous transmet ces détails nous apprend que les ducs d'Orléans et de Nemours n'iront pas seulement dans la capitale de l'Autriche, mais qu'ils passeront par Munich.

— Il paraît qu'un service a été organisé pour transmettre à Londres en 20 heures les cours des fonds français à la bourse de Paris : on ne connaît pas bien la nature de ce service ; mais il est peu douteux que pour le service de terre on use de signaux télégraphiques, et l'on emploie des pigeons pour traverser le canal. Il n'a été fait aucune construction apparente pour ce service ; mais les parties intéressées ont seulement combiné leur affaire de manière à choisir pour les communications des signaux des maisons situées à des distances qui se correspondent. La dernière station française est située dans les environs de Boulogne ; on ne sait pas précisément dans quel endroit. De là le bulletin de la bourse est porté par des pigeons dans le voisinage de Folkestone, et ensuite à Londres, par une série de signaux télégraphiques.

On croit que ce projet est d'origine française, et que le service est surtout soutenu par des capitalistes de Paris : le service paraît se faire avec assez de régularité. Les pigeons en traversant le canal ne sont pas exposés à autant d'accidens que ceux qui les menaceraient s'ils avaient une même distance à parcourir au dessus de terre ; c'est là souvent ce qui a fait échouer des tentatives semblables de plusieurs spéculateurs.

BELGIQUE.

Bruxelles, 1^{er} juin (trois heures). — Le cours ouvert à 41 1/2 pour les Ardoin, s'est élevé à 41 7/8 et 42, sur l'assurance d'une hausse de Paris, accompagnée de meilleures nouvelles. Il s'est traité assez d'affaires, mais ces opérations n'occupaient pas exclusivement les spéculateurs. L'arrêt que vient de rendre la cour d'appel, sur les obligations dites gallo-russes, leur paraissait plus intéressant ; en effet, le jugement du tribunal de commerce, tendant à légaliser cette entreprise, a été mis au néant, les commissaires conservateurs déclarés responsables et régulièrement ajournés ; des motifs sur la moralité du contrat ne laissent pas douter qu'il sera déclaré illégal et radicalement nul. Cet événement financier a causé la plus grande joie. Nous en parlerons.

Après la cote on reste 42 argent et papier. Point de correspondance télégraphique avec Anvers, à cause du temps nébuleux. Le cours des actions de la société Chatelineau est à 20 1/2 p. c. de prime.

Amsterdam, 31 mai. — Dette active 2 1/2 p. c. 56 1/2 3/4 5/8, 5 p. c. 102 1/2 1/4, billets de chance 25 1/4 1/8 3/16, Ar. loin grosses pièces 42 1/4 1/8 ; pièces de 85 livres

COLLOT-D'HERBOIS.

Collet-d'Herbois (Jean-Marie) naquit à Paris vers l'année 1750. Issu d'une famille bourgeoise, il reçut une assez bonne éducation ; ses habitudes avant 1789 étaient douces et modestes. Plus tard, il ne fut pas seulement un acteur sifflé comme on l'a tant répété depuis 40 ans), mais un jeune homme aimable et spirituel. Des circonstances indépendantes de ses goûts le firent comédien ; il resta inconnu, à Paris, pendant plusieurs années ; puis il erra en province et dans les pays voisins de la France. Des personnes qui le connurent alors, se rappellent encore sa verve mobile, et assurent que l'acteur Perlet, avec sa longue figure, ses saillies, son rire éclatant et grave, ses gestes brusques, sa voix haute et cassée réapparaissent ; il y a dix ans, toute la manière de Collet-d'Herbois. — Celui-ci connut de bonne heure les épinettes de sa profession. Vingt parterres le sifflèrent à l'envi. — Quelques années après, il se lassa de ses courses vagabondes, qu'il ne considérait point, disait-il, comme une carrière ; mais comme de simples essais, et il alla se fixer à Genève dont les habitudes de liberté lui plaisaient : il fut nommé directeur du théâtre français établi dans cette ville, où il obtint quelque succès comme spéculateur dramatique.

Sa taille médiocre était droite et bien prise, sa figure longue, osseuse et pâle, son front haut et découvert ; ses cheveux noirs descendaient sur ses tempes ; son geste était tour à tour grossier, brusque, ou très-poli ; sa parole, toujours abondante et amère, n'était ni ornée, ni précise ; elle devenait même embarrassée et fatiguée quand il cherchait l'élegance des expressions, car son impétuosité ignorait les secrets du langage. Collet était un tribun, mais un tribun tel qu'il peut être aux confins d'une vieille société monarchique, où nulle institution ne prépare aux luttes du forum.

Quand la révolution lui parut décidée, il vint s'établir à Paris, où sa figure mobile, sa déclamation ardente, sa parole palpitante, en firent rapidement un des premiers orateurs de clubs et de groupes ; Danton le remarqua et le prit dès lors sous sa protection.

Collet-d'Herbois fut l'un des premiers et des plus puissants mobiles du mouvement du 10 août, et il se fit nommer par les sections membre de la municipalité, qu'elles installèrent à l'issue de cette journée.

Il fut envoyé à la convention avec les principaux membres de cette municipalité, par les électeurs de Paris. Collet demeura étranger aux deux sanglantes journées de septembre ; mais il reparut bientôt, dur, implacable, et le 22 de ce même mois, jour où la session s'ouvrit, ce fut lui qui proposa la fondation de la république et le procès immédiat de Louis XVI. Ces grandes mesures furent adoptées.

Quand Louis XVI fut conduit à la barre, Collet était en mission, mais son vote ne se fit pas attendre ; il demanda la mort sans sursis, sans considérans. A son retour, il servit chaleureusement son parti, qui venait enfin d'arriver aux affaires, et il ne s'occupa plus que de nourrir le peuple dans la haine de la coalition étrangère et des émigrés qui se ruinaient sur le pays. C'était lui qui expliquait et justifiait dans les clubs les mesures importantes que les circonstances nécessitaient, disait-il.

Après le 31 mai, Collet fut appelé à la présidence de la convention, puis nommé membre du comité de salut public, il reprit la tâche qu'il s'était donnée depuis deux ans, et devint l'homme du pouvoir au milieu des agitations et de l'effervescence populaire. Le comité lui confia la haute surveillance de Paris, et, en cette qualité il ratifia ou infirma les rapports que les sections et les jacobins envoyaient au comité de sûreté générale. Il fréquentait les lieux publics avec plusieurs députés, tels que l'architecte Dufourny,

frère de cet aimable et spirituel érudit que nous avons vu à l'institut et à la conservation du musée Napoléon ; Tasscheron et plusieurs autres révolutionnaires ardents. On les voyait tous les jours au café Corazza, au café de Foy, chez Venna, chez Beauvilliers, etc. C'étaient des hommes d'énergie et d'action, remarquables par leurs manières dominatrices, et quelquefois, par l'épicurisme de leurs goûts.

Quoique fougueux terroriste, Collet menaçait plus qu'il ne frappait ; et s'il parla toujours haut, toujours en personnage de mélodrame, ce fut affaire de tempérament et d'habitude d'acteur : il était gai, obligeant, spirituel dans la vie privée. Sa nature mobile faisait que son excessive véhémence s'évapourait en phrases ; et quand à Lyon, par exemple, il se porta à des extrémités qui effrayaient encore l'imagination, c'est qu'il était subjugué, enivré par les circonstances, par un mandat qui ne souffrait ni délai ni miséricorde ; c'est qu'il fallait obéir, exagérer ou disparaître de la scène. Au comité, presque toutes les pétitions lui étaient renvoyées, et une foule de faits particuliers attestent qu'il n'était pas inaccessible à la pitié. J'ai sous les yeux plusieurs documents qui témoignent de son obligeance personnelle : l'homme politique seul fut terrible dans Collet d'Herbois.

Après la reddition de Lyon, le comité de salut public avait envoyé Couthon dans cette malheureuse cité ; les mesures que prit ce farouche proconsul furent impitoyables. Collet l'y rejoignit, et tous deux furent là ce qu'étaient à Paris, pour les dissidents de toute espèce, les chefs du comité de salut public, c'est-à-dire, atroces.

De retour à Paris, Collet fut dénoncé à la Convention par des pétitionnaires Lyonnais, et deux vieillards vinrent lire à la barre une harangue éloquent qu'avait rédigée Fontanes, réfugié à Lyon. Cette courageuse démarche produisit un grand effet sur l'assemblée, mais Collet répondit, séance tenante, par deux considérations d'ordre politique ; sa ré-

43 42 14, passive 12 12 13 12 34, métallique, 101 100 31 12; brésiliens, 87 14 34 12-
ris, 31 mai. — Malgré la liquidation, les nouvelles étant
malles, la dette active espagnole a fermé à 41 1/2
sur hier 31 1/2.

Londres, 31 mai (quatre heures). — Nous touchons à une
liquidation importante; la cote de Paris continue à venir
en baisse; l'horizon politique de l'Espagne ne s'éclaircit
point; cependant les fonds ont une tenue infiniment meil-
leure que l'on ne pouvait l'espérer à l'ouverture de la bourse.
Consolidés 91 5/8 3/4; hollandais 2 1/4 p. c. 56 5/8 3/4, 5 p.
c. 101 5/8 à 1/4 à 1/2; Espagnoles active 39 1/4 à 5/8 3/8
1/2 à 40 1/4 à 39 3/4 à 5/8 1/4 à 39 7/8 (5/8 de baisse
sur le cours précédent), passive 11 à 1/4 1/2 à 3/4, diffé-
rée 17 3/8 à 1/4 à 1/8 1/8; portugais 5 pour cent 83 1/2 à
82 1/2 83 1/2 à 1/4 3/4 à 81, 3 pour cent 52 à 51 1/2
52 3/4 à 1/2 53 à 52 3/4 à 53; brésiliens 86 1/8 à 1/2.

— La chambre devait s'occuper hier de la discus-
sion du rapport de la commission sur le marché
passé par le ministre de la guerre pour les lits de
fer. M. le ministre a lu un long discours pour jus-
tifier le marché, et a fait distribuer aux membres
de la chambre un mémoire en réponse au rapport
de la commission. Sur l'observation de M. Dubus,
qu'il fallait le temps d'étudier ces documents, la
chambre a renvoyé la discussion entre les deux
votes de la loi sur le transit.

Elle s'est occupée ensuite de cette dernière loi,
dont les neuf premiers articles ont été adoptés.

— Nous croyons pouvoir assurer que M. le Minis-
tre des finances a autorisé l'entreprise pour la cons-
truction des malles postales, nécessaires au service
accélééré entre Paris et Bruxelles, sur le territoire
belge. On croit qu'en attendant l'office français se
chargera de fournir des malles de ses autres lignes,
tant il tient à la prompt exécution d'un traité
favorable aux deux pays.

— On nous apprend de Bruxelles que les scellés
sont mis de nouveau sur la pharmacie centrale de
l'armée. Il paraît que de nouveaux abus ont été
démoustrés par un des principaux employés de l'é-
tablissement dont le contrôle aurait été neutralisé
dans un intérêt facile à comprendre. L'opinion se
prononce avec force à Bruxelles contre les trois
médecins qui n'ont pas rougi de déclarer sans
reproche un assortiment dont ils n'ont pas seulement
analysé une bouteille et dont les falsifications vien-
nent maintenant au jour par les procès-verbaux de
réception. (Eclaircur.)

— Le mouvement de nos derniers marchés de
grains les plus importants n'annonce point de ren-
chérissement sur le froment; le seigle tend à la
baisse; l'orge est calme; les prix du sarrasin et de
l'avoine ont eu peu remonté. Un de nos autres riches
produits agricoles, le houblon, paraît devoir éprouver
une amélioration dans son cours, à cause du manque
de récolte dont sont menacées les contrées avoisin-
nantes de la Belgique, où cette plante est cultivée
en grand.

LIÈGE, LE 2 JUIN.

CHEMIN DE FER.

La députation chargée d'aller appuyer auprès du
gouvernement le plan qui fait passer le chemin de
fer par Grivegnée, est partie hier pour Bruxelles,
comme nous l'avons annoncé. Aux noms des per-
sonnes qui composent cette députation, il faut
ajouter ceux de MM. Begasse, et F. Capitaine,
fabriciens.

Voici les explications qui accompagnent le nou-
veau projet de M. Franck dont nous avons parlé
hier et qui sera soumis aujourd'hui même à M. le
ministre de l'intérieur :

D'après mon projet, le tracé part du point le moins élevé
des hauteurs d'Ans, près du moulin à vent, se dirige avec

une ligne droite jusqu'au chemin nommé la ruelle du Bois,
derrière le faubourg Ste. Marguerite, puis tourne, par une
courbe de 900 mètres de rayon et de 300 mètres de déve-
loppement, jusqu'au delà du chemin du Haut-Pré. Sur toute
l'étendue de cette courbe, il peut y avoir au besoin une
station secondaire. De ce dernier endroit, le tracé arrive
par un alignement droit derrière les Augustins, en lieu dit
le Grand-Joucken, où la station principale peut être établie
avec toute facilité sur la grande étendue de terrain non
bâti qui s'y trouve; de là, le tracé se continue par une li-
gne droite et traverse la Meuse perpendiculairement au
cours de l'eau, un peu en amont des Augustins, passe sur
l'île de M. Renoz, laissant ses établissements à droite, tra-
averse le bras de l'Ourthe entre l'île Prion et l'île Lulay, et
arrive, par une courbe de 1,000 mètres de rayon et 700
mètres de développement, à Longdoz; de cet endroit, le
tracé se continue par deux alignements droits, se raccor-
dant entr'eux par une courbe imperceptible de 2,000 mè-
tres de rayon et de 300 mètres de développement, longeant
la nouvelle route de Longdoz, passant près et sur la droite
de la Bonne-Femme, et suivant alors la côte entre la route
de Spa et la rivière d'Ourthe jusqu'à Chénée, où, pour la
seule et unique fois, il coupe la route au niveau du sol ac-
tuel, entre les maisons de MM. Robert et Descardre, jusque
derrière le vinave de Chénée qu'il laisse à droite, où il opère
sa jonction avec le projet des ingénieurs.

La longueur totale de ce tracé, depuis son point de dé-
part sur le sommet d'Ans jusqu'à la route à Chénée, est
de 7,888 mètres.

Les longueurs des différentes pentes et rampes de ce tracé
sont :

- 1° A partir du sommet d'Ans, jusqu'à la ruelle du Bois,
un plan incliné de 1,800 mètres avec une pente de 4 p. 96.
- 2° De ce point, au chemin du Haut-Pré, un palier de
300 mètres;
- 3° Depuis ce dernier endroit, jusqu'à la chaussée Saint-
Gilles, près du Beaugard, un second plan incliné de
1,000 mètres, également en pente de 4 p. c.
- 4° De la chaussée St-Gilles, jusques un peu en amont
des Augustins, au pont à établir sur la Meuse, une partie
de niveau de 560 mètres.
- 5° Depuis le pont sur la Meuse, jusqu'à la Bonne-Femme,
une pente de 3 pour mille sur 1,871 mètres.
- 6° De la Bonne-Femme jusqu'au point de jonction à Ché-
née, une rampe de 3 pour mille sur 2,357 mètres de lon-
gueur.

Je vous prie maintenant, messieurs, de remarquer les
avantages résultant de ce tracé sur celui d'Angleur :

- 1° Distance en moins à parcourir de 432 mètres;
- 2° Rapprochement de la ville, en établissant la station
à l'endroit ci-dessus indiqué, dont le centre ne sera éloi-
gné que de 600 mètres du Pont-d'Avroy et 300 mètres du
nouveau quai de halage, à la propriété de M. de Potesta.
- 3° En ce que ce tracé ne coupe la grande route qu'une
seule fois à son niveau;
- 4° Economie dans l'expropriation des terrains qu'il tra-
averse presque continuellement au niveau de leur sol natu-
rel; de là très-peu de déblais et de remblais à faire et par
conséquent économie considérable dans les travaux de ter-
rassements;
- 5° Depuis Longdoz jusqu'à Chénée, ce tracé est entière-
ment à l'abri des plus grandes crues d'eau;
- 6° Grandes facilités d'établir des embranchemens vers
Paval et l'amont de la Meuse, et notamment pour celui pro-
jeté de Namur, vers le Limbourg, en faisant sa jonction à
Longdoz, où une gare d'évitement pourra être établie.

On objectera peut-être, que le pont sur la Meuse présentera
des inconvénients pour la navigation; je répondrai que celui qui
est en construction en ce moment n'a encore soulevé aucune
plainte fondée de la part des bateliers, et que le pont à
construire pour le chemin de fer, dont les piles seront per-
pendiculaires avec le courant de l'eau, ne peut faire craindre
aucun danger pour la navigation. Quant aux difficultés qu'on
pourrait soulever, par suite des remblais à faire depuis le pont
sur la Meuse jusqu'à Longdoz, et des crues d'eau, je ferai remar-
quer que de pareils remblais existent aujourd'hui pour la
construction de la nouvelle route, et que deux digues qui
se joignent à peu près parallèlement ne peuvent occasion-
ner plus de danger qu'une seule; d'ailleurs, rien n'empêche
de faire les débouchés nécessaires pour l'écoulement des eaux.

Si, contre mon attente, on se récriait sur les plans in-
clinés ayant 4 p. c. de pente, tandis que ceux de MM. les
ingénieurs Simons et de Ridder n'ont qu'une pente de 3 p. c.
je ferai observer que les pentes que je propose n'ont rien
d'extraordinaire, MM. les ingénieurs les adoptent eux mêmes
pour les rampes qu'ils rencontrent à Dolhain et près de Hol-
berg; de plus il existe, en Angleterre et en France, des
pentes infiniment plus fortes; exemple : le chemin de fer d'An-
drozieux à Roanne présente quatre plans inclinés, dont trois

vinaient-on ce qui l'effrayait? — Le retour des idées reli-
gieuses. Elles lui donnaient de graves soucis. « Mais, disait-il,
qu'est-ce donc que la révolution, si ce n'est la destruction
de ces idées? Elles sont notre plaie; extirpez-les plutôt que
de les faire renaître. »

Robespierre et Saint-Just pensaient tout le contraire. Cou-
thon les suivait sans se mêler cependant à la discussion,
acceptant les faits délibérés, parce qu'ils étaient délibérés
et cherchant toujours à fortifier l'unité du système. Au dehors,
des hommes assez importants, mais peu éclairés, se rallièrent
à eux par crainte de Billaud et de Collot-d'Herbois.

Plusieurs fois les dictateurs abordèrent ces irritantes ques-
tions; mais ils ne purent s'entendre : nul ne cédant, les
colloques devinrent si agités, qu'il fallut changer de local
et porter les conférences de nuit au deuxième étage du pa-
villon de Flore, afin de ne donner aucune publicité à ces
divisions naissantes. Saint-Just et Robespierre voulaient
qu'on fit des concessions aux cultes anciennement établis,
et qu'on tolérât leur exercice placé sous une sûre sur-
veillance.

Un soir, au comité, Collot dit à Saint-Just, à propos
des fêtes décadaires : « Si tu fais ton rapport pour demain,
n'y mets pas de Dieu! » Saint-Just ne répondit pas, et fit
le contraire; il rappela Dieu et toutes les vérités éternel-
les; il fut très éloquent. C'est ainsi que les esprits s'ai-
grirent des deux côtés. On s'éloigna de plus en plus; et peu
de jours après une explication définitive eut lieu; elle fut
très violente : Robespierre s'y trouva mal; le faisceau de
volontés qui avait fait la force du gouvernement révolution-
naire fut scindé, et chacun prit son parti. Billaud et
ses amis se promirent d'empêcher toute extension particu-
lière de pouvoir; enfin ces hommes, devenus ennemis, se
surveillèrent. Cependant l'éclat, qui avait eu lieu au comité,
ne transpira pas.

en pente de 4 et un de 5 p. c., et deux ont une longueur de
2000 mètres.

Enfin, si les pentes du projet que je propose sont d'un
pour 100 plus fortes que celles du projet de MM. les ingé-
nieurs, cela se compense par la raison, que les plans incli-
nés de MM. Simons et de Ridder ont une longueur en plus
de 1000 mètres.

Nous apprenons que le plan dont les avantages
sont énumérés ci-dessus, a été vivement appuyé par
la régence, qui après en avoir délibéré, a transmis
sous la date du 1^{er} juin, à M. le ministre de l'inté-
rieur, une dépêche conçue dans les termes qui sui-
vent :

Monsieur le ministre,
La régence de Liège vient fixer de nouveau l'attention du
gouvernement sur la direction qu'il convient de donner au
chemin de fer aux abords de la ville.

De récentes modifications au plan de la direction par
Grivegnée sont en ce moment communiquées à l'administra-
tion par l'un des hommes qui se sont le plus spécialement
occupés de l'étude de nos localités et des moyens de satis-
faire le plus utilement possible aux intérêts commerciaux
et industriels qu'il s'agit de protéger.

Le plan, ainsi modifié, résume tous les avantages que
l'on a préconisés jusqu'à présent, tant dans l'intérêt de la
direction d'Angleur que de celle de Grivegnée; c'est-à-dire
qu'il présente à la fois, le tracé le plus court, le moins
coûteux et le plus rapproché de la ville de Liège, et des cen-
tres principaux d'industrie dont elle est le siège. En un mot,
il réunit toutes les conditions d'intérêt général que l'on
s'est étudié jusqu'à présent à rencontrer dans les divers
systèmes qui se trouvent en présence.

L'auteur du plan a développé aujourd'hui à l'hôtel-de-
ville l'ensemble et les détails des travaux auxquels l'exécu-
tion devrait donner lieu; et il nous a paru, ainsi qu'aux
nombreux industriels qui ont assisté à cette séance d'exa-
men, qu'il ne manquait à l'adoption de cette nouvelle di-
rection, que d'être examinée consciencieusement par des
hommes neutres dans la question, c'est-à-dire, par des in-
génieurs qui n'apporteraient pas à la défense du plan d'An-
gleur, ce sentiment de préférence que ses auteurs ne peu-
vent naturellement se dispenser d'éprouver pour cette der-
nière direction.

La régence de Liège espère donc, M. le ministre, que
vous verrez avec un juste intérêt la démarche qu'elle fait
en ce moment auprès de vous, et qui tend à vous prier
d'accorder une attention toute particulière au plan dont il
s'agit, et qui vous sera immédiatement présenté par des
citoyens honorables qui ont bien voulu se charger de vous
le soumettre.

Nous ne demandons qu'une seule faveur, c'est que le gou-
vernement veuille bien appeler à l'étude de cette importante
question, une commission d'hommes dont la science et l'im-
partialité seront pour l'état, et pour la commune de Liège
en particulier, la garantie la plus solide que l'intérêt gé-
néral de toute une contrée ne sera pas sacrifié à des combi-
naisons privées ou à des préférences d'amour propre que
vous saurez, nous n'en doutons pas, écarter sans retour d'un
débat aussi grave.

Voici ce qu'on lit dans le *Constitutionnel des
Flandres*, à propos du conflit qui s'est élevé entre
les fabriciens de Gand et les ouvriers :

« Les fabriciens sont coalisés contre les ouvriers,
les ouvriers contre les fabriciens. Quand nous disons
ouvriers, il est bien entendu qu'il s'agit seulement des
ouvriers pareurs et dresseurs, dont le travail con-
siste à préparer le coton que tissent les métiers mé-
caniques, lesquels se multiplient tous les jours. Les
fabriciens ont offert aux ouvriers dresseurs de con-
tracter avec eux aux prix actuels, pour trois, quatre
et même cinq années, pourvu qu'ils consentissent à
admettre les apprentis qu'on leur proposerait. »

« Ces ouvriers gagnent aujourd'hui jusqu'à 4 et
5 francs par jour. Ils ont refusé. Alors les fabri-
cians se sont engagés à ne plus jamais donner d'ou-
vrage aux meneurs de la coalition d'ouvriers, et
un de leurs agens est parti pour chercher des pa-
reurs à l'étranger; d'autres ont trouvé à Gand des
hommes de bonne volonté qui, sous l'enseigne-
ment des contre-maîtres, apprennent le métier de
pareurs. »

Collot fut porté à la présidence de la Convention le 4
thermidor, Fouché et Tallien s'abouchèrent avec Billaud
le 5 ou le 6; mais celui-ci ne voulut pas prendre l'engage-
ment positif, tout en promettant de garder le silence.
Toutefois, il transmit leur proposition à ses collègues : on
était au 8 thermidor. Robespierre, qui venait de passer
plusieurs jours dans l'hermitage de Jean-Jacques, à Mon-
morency, lut à la Convention un manuscrit rempli de
considérations déduites quelquefois avec une nervosité é-
tonnante; mais plus souvent décousues et incohérentes, et dont
la marche du gouvernement qu'il désapprouvait, et dont
il avait dû se séparer, disait-il, depuis plusieurs semaines.
Quelques insinuations, les unes directes, les autres obli-
ques, toutes plus amères que jamais, rallièrent contre lui
plusieurs députés qui se crurent désignés et près de périr.
Ils résolurent de prévenir ses coups ou de faire payer
cher leur vie.

Plus de vingt membres de l'assemblée, menacés depuis
deux mois, ne couchaient plus dans leurs domiciles. Ces dé-
putés vinrent tendre la main aux deux hommes (Billaud et
Collot) qui les faisaient traquer, et leur promirent de
faire contre le tribunal bilieux, soupçonneux, vindicatif,
toutefois étranger aux persécutions dont ils se plaignaient.
En effet, Robespierre n'était occupé depuis deux mois que
des dissidences du comité et d'affaires générales, et il
avait dû se séparer, disait-il, depuis plusieurs semaines.
Il se méprenait donc; mais comment savoir la vérité au
lieu du silence universel, quand il ne vient jusqu'à
qu'une sourde rumeur!

Les députés modérés promirent peu, tant le gouverne-
ment était craint, tant il avait osé jusque là! Depuis deux
ans, la terreur avait relégué tous ces hommes dans les
vieux des comités. Toutefois l'attaque fut résolue, et Tallien,
ayant rejoint Billaud, Collot et Vadier, réunis ensemble

Collot fut porté à la présidence de la Convention le 4
thermidor, Fouché et Tallien s'abouchèrent avec Billaud
le 5 ou le 6; mais celui-ci ne voulut pas prendre l'engage-
ment positif, tout en promettant de garder le silence.
Toutefois, il transmit leur proposition à ses collègues : on
était au 8 thermidor. Robespierre, qui venait de passer
plusieurs jours dans l'hermitage de Jean-Jacques, à Mon-
morency, lut à la Convention un manuscrit rempli de
considérations déduites quelquefois avec une nervosité é-
tonnante; mais plus souvent décousues et incohérentes, et dont
la marche du gouvernement qu'il désapprouvait, et dont
il avait dû se séparer, disait-il, depuis plusieurs semaines.
Quelques insinuations, les unes directes, les autres obli-
ques, toutes plus amères que jamais, rallièrent contre lui
plusieurs députés qui se crurent désignés et près de périr.
Ils résolurent de prévenir ses coups ou de faire payer
cher leur vie.

Plus de vingt membres de l'assemblée, menacés depuis
deux mois, ne couchaient plus dans leurs domiciles. Ces dé-
putés vinrent tendre la main aux deux hommes (Billaud et
Collot) qui les faisaient traquer, et leur promirent de
faire contre le tribunal bilieux, soupçonneux, vindicatif,
toutefois étranger aux persécutions dont ils se plaignaient.
En effet, Robespierre n'était occupé depuis deux mois que
des dissidences du comité et d'affaires générales, et il
avait dû se séparer, disait-il, depuis plusieurs semaines.
Il se méprenait donc; mais comment savoir la vérité au
lieu du silence universel, quand il ne vient jusqu'à
qu'une sourde rumeur!

Les députés modérés promirent peu, tant le gouverne-
ment était craint, tant il avait osé jusque là! Depuis deux
ans, la terreur avait relégué tous ces hommes dans les
vieux des comités. Toutefois l'attaque fut résolue, et Tallien,
ayant rejoint Billaud, Collot et Vadier, réunis ensemble

Collot fut porté à la présidence de la Convention le 4
thermidor, Fouché et Tallien s'abouchèrent avec Billaud
le 5 ou le 6; mais celui-ci ne voulut pas prendre l'engage-
ment positif, tout en promettant de garder le silence.
Toutefois, il transmit leur proposition à ses collègues : on
était au 8 thermidor. Robespierre, qui venait de passer
plusieurs jours dans l'hermitage de Jean-Jacques, à Mon-
morency, lut à la Convention un manuscrit rempli de
considérations déduites quelquefois avec une nervosité é-
tonnante; mais plus souvent décousues et incohérentes, et dont
la marche du gouvernement qu'il désapprouvait, et dont
il avait dû se séparer, disait-il, depuis plusieurs semaines.
Quelques insinuations, les unes directes, les autres obli-
ques, toutes plus amères que jamais, rallièrent contre lui
plusieurs députés qui se crurent désignés et près de périr.
Ils résolurent de prévenir ses coups ou de faire payer
cher leur vie.

Plus de vingt membres de l'assemblée, menacés depuis
deux mois, ne couchaient plus dans leurs domiciles. Ces dé-
putés vinrent tendre la main aux deux hommes (Billaud et
Collot) qui les faisaient traquer, et leur promirent de
faire contre le tribunal bilieux, soupçonneux, vindicatif,
toutefois étranger aux persécutions dont ils se plaignaient.
En effet, Robespierre n'était occupé depuis deux mois que
des dissidences du comité et d'affaires générales, et il
avait dû se séparer, disait-il, depuis plusieurs semaines.
Il se méprenait donc; mais comment savoir la vérité au
lieu du silence universel, quand il ne vient jusqu'à
qu'une sourde rumeur!

Les députés modérés promirent peu, tant le gouverne-
ment était craint, tant il avait osé jusque là! Depuis deux
ans, la terreur avait relégué tous ces hommes dans les
vieux des comités. Toutefois l'attaque fut résolue, et Tallien,
ayant rejoint Billaud, Collot et Vadier, réunis ensemble

Collot fut porté à la présidence de la Convention le 4
thermidor, Fouché et Tallien s'abouchèrent avec Billaud
le 5 ou le 6; mais celui-ci ne voulut pas prendre l'engage-
ment positif, tout en promettant de garder le silence.
Toutefois, il transmit leur proposition à ses collègues : on
était au 8 thermidor. Robespierre, qui venait de passer
plusieurs jours dans l'hermitage de Jean-Jacques, à Mon-
morency, lut à la Convention un manuscrit rempli de
considérations déduites quelquefois avec une nervosité é-
tonnante; mais plus souvent décousues et incohérentes, et dont
la marche du gouvernement qu'il désapprouvait, et dont
il avait dû se séparer, disait-il, depuis plusieurs semaines.
Quelques insinuations, les unes directes, les autres obli-
ques, toutes plus amères que jamais, rallièrent contre lui
plusieurs députés qui se crurent désignés et près de périr.
Ils résolurent de prévenir ses coups ou de faire payer
cher leur vie.

Plus de vingt membres de l'assemblée, menacés depuis
deux mois, ne couchaient plus dans leurs domiciles. Ces dé-
putés vinrent tendre la main aux deux hommes (Billaud et
Collot) qui les faisaient traquer, et leur promirent de
faire contre le tribunal bilieux, soupçonneux, vindicatif,
toutefois étranger aux persécutions dont ils se plaignaient.
En effet, Robespierre n'était occupé depuis deux mois que
des dissidences du comité et d'affaires générales, et il
avait dû se séparer, disait-il, depuis plusieurs semaines.
Il se méprenait donc; mais comment savoir la vérité au
lieu du silence universel, quand il ne vient jusqu'à
qu'une sourde rumeur!

Les députés modérés promirent peu, tant le gouverne-
ment était craint, tant il avait osé jusque là! Depuis deux
ans, la terreur avait relégué tous ces hommes dans les
vieux des comités. Toutefois l'attaque fut résolue, et Tallien,
ayant rejoint Billaud, Collot et Vadier, réunis ensemble

Collot fut porté à la présidence de la Convention le 4
thermidor, Fouché et Tallien s'abouchèrent avec Billaud
le 5 ou le 6; mais celui-ci ne voulut pas prendre l'engage-
ment positif, tout en promettant de garder le silence.
Toutefois, il transmit leur proposition à ses collègues : on
était au 8 thermidor. Robespierre, qui venait de passer
plusieurs jours dans l'hermitage de Jean-Jacques, à Mon-
morency, lut à la Convention un manuscrit rempli de
considérations déduites quelquefois avec une nervosité é-
tonnante; mais plus souvent décousues et incohérentes, et dont
la marche du gouvernement qu'il désapprouvait, et dont
il avait dû se séparer, disait-il, depuis plusieurs semaines.
Quelques insinuations, les unes directes, les autres obli-
ques, toutes plus amères que jamais, rallièrent contre lui
plusieurs députés qui se crurent désignés et près de périr.
Ils résolurent de prévenir ses coups ou de faire payer
cher leur vie.

Plus de vingt membres de l'assemblée, menacés depuis
deux mois, ne couchaient plus dans leurs domiciles. Ces dé-
putés vinrent tendre la main aux deux hommes (Billaud et
Collot) qui les faisaient traquer, et leur promirent de
faire contre le tribunal bilieux, soupçonneux, vindicatif,
toutefois étranger aux persécutions dont ils se plaignaient.
En effet, Robespierre n'était occupé depuis deux mois que
des dissidences du comité et d'affaires générales, et il
avait dû se séparer, disait-il, depuis plusieurs semaines.
Il se méprenait donc; mais comment savoir la vérité au
lieu du silence universel, quand il ne vient jusqu'à
qu'une sourde rumeur!

Les députés modérés promirent peu, tant le gouverne-
ment était craint, tant il avait osé jusque là! Depuis deux
ans, la terreur avait relégué tous ces hommes dans les
vieux des comités. Toutefois l'attaque fut résolue, et Tallien,
ayant rejoint Billaud, Collot et Vadier, réunis ensemble

Collot fut porté à la présidence de la Convention le 4
thermidor, Fouché et Tallien s'abouchèrent avec Billaud
le 5 ou le 6; mais celui-ci ne voulut pas prendre l'engage-
ment positif, tout en promettant de garder le silence.
Toutefois, il transmit leur proposition à ses collègues : on
était au 8 thermidor. Robespierre, qui venait de passer
plusieurs jours dans l'hermitage de Jean-Jacques, à Mon-
morency, lut à la Convention un manuscrit rempli de
considérations déduites quelquefois avec une nervosité é-
tonnante; mais plus souvent décousues et incohérentes, et dont
la marche du gouvernement qu'il désapprouvait, et dont
il avait dû se séparer, disait-il, depuis plusieurs semaines.
Quelques insinuations, les unes directes, les autres obli-
ques, toutes plus amères que jamais, rallièrent contre lui
plusieurs députés qui se crurent désignés et près de périr.
Ils résolurent de prévenir ses coups ou de faire payer
cher leur vie.

Plus de vingt membres de l'assemblée, menacés depuis
deux mois, ne couchaient plus dans leurs domiciles. Ces dé-
putés vinrent tendre la main aux deux hommes (Billaud et
Collot) qui les faisaient traquer, et leur promirent de
faire contre le tribunal bilieux, soupçonneux, vindicatif,
toutefois étranger aux persécutions dont ils se plaignaient.
En effet, Robespierre n'était occupé depuis deux mois que
des dissidences du comité et d'affaires générales, et il
avait dû se séparer, disait-il, depuis plusieurs semaines.
Il se méprenait donc; mais comment savoir la vérité au
lieu du silence universel, quand il ne vient jusqu'à
qu'une sourde rumeur!

Les députés modérés promirent peu, tant le gouverne-
ment était craint, tant il avait osé jusque là! Depuis deux
ans, la terreur avait relégué tous ces hommes dans les
vieux des comités. Toutefois l'attaque fut résolue, et Tallien,
ayant rejoint Billaud, Collot et Vadier, réunis ensemble

— Le *Handelsblad* publie en supplément un long article où l'on insiste de nouveau pour la conclusion d'un arrangement avec la Belgique. L'auteur de cet article s'attache à prouver que les conditions contenues dans le traité du 15 novembre sont plus favorables pour la Hollande que le *statu quo*. Il manifeste l'espoir que le roi Guillaume ne sacrifiera pas l'intérêt général du pays à la possession d'un vain titre ou au faux point d'honneur de pouvoir se dire qu'il n'a jamais reconnu le prince Léopold ou donner la sanction légale au principe d'insurrection, et continuera ainsi un état de choses qui mène la Hollande à une banqueroute.

— Dans notre avant-dernier numéro nous avons rapporté ce qu'un journal de Liège a dit de l'arrestation de deux de nos douaniers par la garnison de Maestricht. Il paraît que cette opération n'a pas eu lieu sur notre territoire, mais très-près de la porte de Maestricht, où les deux douaniers avaient parlé d'aller faire une chose peu convenable que nos lecteurs nous dispenserons d'indiquer plus clairement; aussi leur conduite a été généralement blâmée par leurs camarades. Les relations entre Maestricht et Tongres tendent au reste à devenir chaque jour plus faciles. (Observateur.)

— Un journal de cette ville annonce que M. le général Magnan a été condamné par défaut, à un jour d'emprisonnement, cinq francs d'amende et aux frais, pour contravention en état de récidive, au règlement sur la police des promenades publiques.

— On assure que le tableau de M. Louis Gallait, si vanté par les journaux français, représentant *Job sur le fumier*, a été vendu 10,000 fr. à S. M. le roi des Belges.

— On assure que l'un des princes de Saxe-Cobourg, neveu du roi, ira passer une année à Bruxelles et qu'il habitera la belle maison de campagne, connue sous le nom de pavillon Cazeaux, hors la porte de Schaerbeek.

— M. Jéhotte, statuaire, a modelé la tête du lion Cobourg, de la ménagerie de M. Martin. Cet ouvrage vraiment remarquable est digne de faire le pendant des copies que M. Verboeckhoven a faites du même animal.

— Nous lisons dans le *Journal d'Anvers*, du 30 mai: « Les nouvelles de Cork nous apprennent une terrible catastrophe. Le navire américain *Charles*, appartenant au port de Charleston, allant ces jours derniers de Liverpool aux Etats-Unis, avec environ 300 passagers et se trouvant à la hauteur du cap Clear (Irlande) a éprouvé une voie d'eau tellement considérable que, malgré les pompes et tous les moyens employés, ce navire a été englouti en peu de temps. Il est douloureux d'ajouter qu'à peine 12 matelots ont pu se sauver avec une petite chaloupe; tout le reste a péri !!! »

— On écrit de la même ville, 30 mai: Notre kermesse a attiré un grand nombre d'étrangers, la ville a véritablement un air de fête; toutes les rues sont remplies de monde et rien n'offre un coup-d'œil plus animé que la place Verte et la place de Meir, sur laquelle un très grand nombre de voitures sont mises en vente et attirent l'attention des curieux.

— On lit dans le *Journal de Francfort*: « Depuis qu'on a réussi à appliquer la vapeur à la mécanique, on a vainement cherché un moyen d'en prévenir les accidents d'une manière sûre et facile. L'expérience a prouvé que les soupapes de sûreté, les plaques de métal fusible à un haut degré de chaleur, pouvaient, dans certains cas, n'être pas

suffisantes, puisqu'il est connu que les explosions sont moins le résultat d'un excédant de vapeur que celui de manque d'eau dans la chaudière, inconvénient auquel il n'a pu jusqu'ici être remédié d'une manière satisfaisante.

Un maître chaudronnier de Neuf-Château (Nicolas Boh, Alsacien d'origine), vient de trouver un remède au mal. Appelé à construire un appareil à vapeur pour une manufacture d'indiennes d'un canton voisin, il a imaginé d'introduire dans sa chaudière un petit flotteur qui nage sur le volume d'eau qu'elle doit régulièrement contenir. Dès que l'eau vient à manquer, ce flotteur, en descendant, ouvre une petite soupape et donne essor à la vapeur qui, s'échappant par un tube à sifflet, produit un sifflement assez aigu pour être entendu dans les bâtiments contigus et avertir les personnes chargées de la surveillance de la machine. Cet *avertisseur*, qui se recommande pour sa grande simplicité, ne tardera pas à être copié. »

On nous a adressé quelques observations relatives aux travaux publics. Nous les publierons dans un prochain n°.

COUR D'ASSISES DE LIEGE.

ASSASSINAT COMMIS A LA SARTE, PRÈS DE HUY.

4^e Audience.

La cour est entrée hier en séance à 9 heures 3/4. L'audition de tous les témoins étant complètement achevée, la parole est à M. Lecocq, substitut du procureur-général, qui, dans un discours plein de convenance et de logique, soutient avec force l'accusation. Il discute avec une rare sagacité toutes les charges qui pèsent sur l'accusé et que sont venus confirmer de nombreux témoignages. Selon l'organe du ministère public, les menaces, les sentiments de haine et de vengeance de l'accusé contre sa victime, l'impossibilité où il est de justifier de l'emploi de son temps pendant une heure entière de la fatale journée du 7 décembre, les traces accusatrices de ses pas retrouvées aux environs de la maison Moreaux, dans les terres avoisinantes et remarquées encore au-delà d'un bois appartenant à M. Francoite, traces évidemment laissées par Radar le jour de l'assassinat et qui prouvent qu'il cherchait par de longs détours à échapper, après la perpétration de son crime, à tous les regards, la conduite et les propos tenus par lui dans la même soirée, ses antécédents, son caractère violent et emporté, tout établit la culpabilité de Radar et doit déterminer MM. les jurés à prononcer contre lui un verdict de condamnation.

Après la plaidoirie de M. le substitut l'audience est un moment suspendue.

M^e Forgeur, avocat de Radar a bientôt la parole. Cet éloquent défenseur dans une brillante improvisation, après avoir déclaré que pour une dernière fois il vient combattre dans cette enceinte une accusation capitale, entre à son tour dans la discussion des faits, des conjectures, des suppositions, des indices amassés à grand peine comme pour en accabler son client. Il écarte d'abord tous les témoignages qui n'ont trait qu'à la moralité de Radar, pour ne s'occuper que du fait unique qui lui est reproché. Aucune preuve réelle, positive sur ce fait n'est administrée contre lui. Il fait remarquer les contradictions, les invraisemblances de la plupart des témoins entendus; quant aux menaces et aux forfanteries de Radar elles avaient si peu d'importance que Moreaux lui-

même n'y croyait pas. Les traces, elles sont parfaitement expliquées par Radar, qui interrogé seulement le 8 janvier sur cette charge accablante, a spontanément raconté que le matin de la journée où le crime fut commis, il est sorti de chez lui, non pour aller travailler ainsi qu'on le lui avait soutenu, mais pour poursuivre un lièvre dans les environs de la maison Moreaux. Les traces remarquées jusqu'à la maison d'Alexis Radar, s'expliquent aussi naturellement. L'accusé a été le samedi 5 décembre chez son frère, avec lequel il devait aller à l'affût, et il est passé dans cet endroit écarté, pour éviter qu'on ne le surprit commettant cette contravention. Quant aux propos tenus par l'accusé après le crime, ils sont invraisemblables. Si cet homme est comme on le prétend d'une adresse si rare, Radar n'aurait pas été stupidement avouer son crime quelques minutes après l'avoir commis. Mais si ce n'est Radar, qui donc est l'auteur de l'attentat dont Moreaux a été victime? Moreaux peut avoir d'autres ennemis; il peut avoir excité d'autres susceptibilités, il était grand, hautain.

M^e Forgeur démontre enfin que le ministère public n'a fourni aucune preuve de l'arme dont Radar a dû se servir pour commettre son forfait. Toutes les armes retrouvées chez lui le lendemain étaient chargées depuis long temps et presque rouillées.

Après cette brillante plaidoirie qui a duré près de trois heures, le jury s'est retiré dans la chambre de ses délibérations. Une heure après il en est sorti et a prononcé un verdict de condamnation à la majorité simple.

La cour alors, en vertu de l'art. 351 du code d'instruction criminelle s'est retirée à son tour pour délibérer sur le même point et un quart d'heure après, elle est rentrée avec un arrêt par lequel, à la majorité de quatre voix contre une, elle déclare se réunir à la minorité des jurés, et ordonne en conséquence la mise en liberté de Radar.

Au sortir de l'audience Radar s'est rendu près de M^e Proyard, greffier, pour obtenir la restitution du fusil et d'une paire de pistolets saisis à son domicile.

Rothen, le 30 mai 1836.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Ce n'est pas avec surprise que j'ai lu dans votre n° 120 du 19 courant, une lettre par laquelle je vois que M. Louis de Schiervel est porté sur la liste des éligibles au sénat, comme payant à Warsage, Noorbeck et Fouron-le-Comte, 376 francs 6 centimes de contribution foncière, et qu'il ne paie rien dans ces trois communes. Ses biens patrimoniaux étaient situés dans ces deux dernières communes, mais il en a fait cession ou vente pour une somme de 8,000 francs environ, par acte avoué devant le notaire Flechet, le 13 septembre 1831. Ces biens provenaient de feu sa mère, et son père décédé la même année (1831), vivait d'une pension annuelle de 900 florins, lui accordée par le roi Guillaume. J'ai également remarqué, et je dois en faire part aux lecteurs de votre estimable journal, qu'entre les contributions indues qu'il fait valoir pour être éligible, il porte encore la somme de 415 francs 37 centimes dans la commune de Rothen, où il ne possède qu'une maison, 8 bonniers de prairies et terre, et une vingtaine de bonniers de mauvaises bruyères.

Il serait à désirer que les titres des individus qu'on porte sur ces listes, fussent examinés avec plus de soin, non seulement dans la province de Limbourg, mais aussi dans celle de Liège, car un voyageur m'a raconté que dans cette dernière province, on a également porté comme éligible le sieur Henri de Schiervel, sur sa réclamation, avec les mêmes contributions que son frère a porté pour être éligible dans la province de Limbourg, et auxquelles on a encore ajouté une autre payable à Jupille, où également il ne figure pas au rôle.

D'après l'exposé ci-dessus, le sénat jugera dans sa sagesse si M. Louis de Schiervel (art. 56 de la constitution) peut être et rester sénateur. Pareil cas s'est déjà présenté pour un sénateur élu par la province de Luxembourg, qui, pour la même raison, a dû renoncer à son mandat.

Agrérez, etc.

Un de vos abonnés.

Collot et ses amis ne restèrent pas long-temps parmi les vainqueurs.

Le mois suivant (fin d'août 1794), il fut rejeté du comité; le 2 du mois de septembre, il fut attaqué et forcé de répondre à des flots d'accusations contre-révolutionnaires. Il vit alors que la brèche du 9 thermidor avait tout démantelé. En effet, il n'y avait plus de véritable chef, plus d'associations. Mais, les bras fatigués, l'esprit déçu, affaibli, sans espérance, Collot se tint pourtant encore à son poste, pour essayer de lutter contre la fortune: mais ce fut impossible: il ne restait auprès de lui que des hommes exténués par les fièvres, les veilles, la guerre, une guerre implacable! pourtant il défendit avec eux quelques conquêtes de la révolution; mais quelle affreuse tâche! Enfin, à huit mois de distance du 9 thermidor (mars 95), un décret de la convention l'expulsa de son sein. Cette assemblée radia également Barrère, Billaud et Vadier, qu'elle déporta à Cayenne. Ils n'y allèrent pas tous, Collot partit, et tomba dangereusement malade en arrivant au lieu de son exil.

Alors même qu'il était mourant et résigné, on le représentait comme atteint de la folie de l'insurrection, et soulevant les noirs contre les blancs. — Ce fait est faux. Collot était éteint; il succombait à Cayenne sous les suites de sa terrible vie de tribun. Une fièvre ardente l'atteignit. On voulut le transporter du lieu où il était à l'hôpital de Sinnamary; mais en chemin, dans un paroxysme de sa maladie, il saisit la gourde d'un conducteur et but quelques gouttes d'eau-de-vie, qui mirent le feu à ses entrailles. Le marquis expira en arrivant (le 8 janvier 1796) dans les plus vives souffrances, justifiant cette sinistre prédiction de Saint-Just: « Que les hommes qui concourent à des grandes révolutions, ne trouvent la paix que dans le tombeau. » F. BARRÈRE FAYOT.

(Nouvelle Minerve.)

« Les difficultés sont grandes, sans doute, leur dit-il; mais si vous restez aux comités, nous les soumettrons; nous aurons la légalité pour nous; nous abattrons cet homme funeste! — Oui, nous réussirons demain, dit Fouché, parce que nous nous ferons. » Cette fois, les conjurés s'adressèrent à tout le monde, de son côté, Robespierre, prévenu, se prépara pour le lendemain. C'était le 9.

Collot était président depuis le 1^{er} thermidor (c'était pour la deuxième fois, et la quarante-septième élection de président de la convention). Il donna à l'ouverture de la séance, la parole à Saint-Just; et on put entrevoir immédiatement le but du rapport de celui-ci: aussi n'en écoutait-on que les trois premiers paragraphes. Tallien, Billaud, Fouché, entrèrent en ce moment; des clameurs soudaines et générales étouffèrent sa voix. Saint-Just jeta sur l'assemblée des regards hautains. Collot lui retira la parole; la colère fit pâlir son front; et, descendant lentement quelques marches, il se cramponna à la rampe; et là, les députés courant sans cesse à la tribune, l'interpellèrent avec fureur: « Et lui aussi, lui qui arrive; que veut-il? — Cet écolier est un monstre! dit Goupilleau. » Tallien le remplaça; il déclara le voeu, et dénonça Robespierre avec des paroles rapides, énigmatiques. Billaud, au milieu de l'épouvantable tumulte qu'elles produisirent, s'élança sur ses pas pour confirmer cette accusation par des généralités et des expressions d'une amertume et d'une verve excessives.

Dans ce moment, Robespierre et les siens étaient debout près de la tribune, excepté Couthon; ils voulurent répondre. — « Point de réponse, vos actes sont là! A la barre! à la barre! » Les choses en vinrent aux extrêmes. Qu'on les arrête! qu'on les juge, aux voix! Et un instant après, les débats furent clos par un décret d'arrestation. Les huissiers ne portèrent pourtant qu'en tremblant la main sur les vaincus, car l'effroi et l'exaspération étaient de toutes parts à

leur comble. — Les prisons refusèrent de recevoir ces hôtes terribles; ils furent donc remis en liberté, rallièrent sur-le-champ leurs forces, qui constituaient à peu près toute la force armée de Paris et des faubourgs. Le soir, vers 9 heures, la Convention apprit qu'une résistance ouverte contre son autorité s'organisait à la commune, ayant à sa tête les députés décrétés. Ils furent mis hors la loi. — Dans ce moment, la stupeur et pour ainsi dire le froid de la mort glaçaient tous les bancs.

Collot, arrivant des comités du gouvernement, apprit à l'assemblée l'étendue du péril. A l'Hôtel-de-Ville, le peuple et les soldats rassemblés ne parlaient que de vengeance et de marcher sur la convention. « Les comités, dit Collot, sont forcés, leurs membres dispersés, une escouade de la commune vient d'arriver dans la cour du trésor; il ne nous reste plus peut-être qu'à mourir sur nos chaises curules! » Cette voix qui descendait du fauteuil était sépulcrale, et on frissonna pendant plusieurs minutes, car tel est l'effet des choses terribles qui ont eu l'empire, qu'on tremble encore devant leur souille. « Non, non, résistons! » Et tous les députés qui s'étaient levés poussèrent des clameurs confuses et agitèrent leurs chapeaux; les femmes de beaucoup d'entre eux et un grand nombre d'amis passèrent par-dessus les barrières, et allèrent s'asseoir à leurs côtés. « Les mois, dit une lettre du 9 thermidor, que j'ai sous les yeux, ne peuvent pas exprimer cette anxiété subite. »

Lorsque, le lendemain au matin, Robespierre, St. Just, etc., furent arrivés au pied de l'escalier du salon de la Liberté, Collot d'Herbois, toujours au fauteuil, se leva, et dit que les vaincus étaient aux portes, et demanda à l'assemblée si elle désirait les voir. « Non, non! qu'on les conduise au comité de sûreté générale!... » Il était sept heures et demie du matin.

ETAT CIVIL DE LIEGE, du 1^{er} JUIN.
Naissances : 3 garçons, 3 filles.
Décès : 3 garçons, 1 homme, 1 femme, savoir : Simon Jehin, âgé de 26 ans, ébéniste à Spa, edibataire. — Elisabeth Jos. Lacroix, âgée de 45 ans, couturière, faub. St-Gilles, ép. de Jn. Bte. Mohers.

ANNONCES.

ESTURGEONS et SAUMONS de Meuse, chez ANDRIEN.
A VENDRE ou à LOUER pour la Saint-Jean, une MAISON quai de la Sauvenière, n° 799. 561

CORDAGES EN ALOËS.

Par suite de plusieurs expériences comparatives faites par le corps d'artillerie belge, le ministre de la guerre vient d'arrêter que tous les CORDAGES, traits, etc., pour le service de l'artillerie *devaient être en aloës.*
 Le MAGASIN exclusif desdits cordages pour les provinces de Liège et de Namur, est chez M. DARBFONTAINE-LAMBLINON, place de l'Université n° 263, à Liège. 545

A LOUER

Un beau QUARTIER, composé de cinq pièces nouvellement restaurées, dont trois au premier ornées de glaces, et deux au second, place Verte, n° 786 bis.
 Au même n° se trouvent plusieurs quinquets à VENDRE, dont deux pour billard. 564

A LOUER

Pour le 24 juin prochain une MAISON, située rue derrière la Magdelaine, n° 142, portant l'enseigne du Corbeau. S'adresser pour connaître les conditions à M. LEONARD, rue Souverain-Pont, n° 600. 214

VENTE DE MEUBLES.

Mardi 7 de ce mois, à deux heures, le notaire PAQUE, vendra à l'encan, à la maison n° 393, rue Puits en Sock, Outre Meuse, à Liège, des MEUBLES consistant en tables, chaises, commodes, garde-robes, gros tonneaux, blutoir, ustensiles de boulangerie et de ménage. 566

FERME ET 126 BONNIERS

DE TERRES ET PRAIRIES, A VENDRE,

A CORTIL-WODON, NOVILLE-LES-BOIS, FORVILLE ET HANRET.

Lundi 6 juin 1836, à onze heures du matin, on vendra par le ministère et en l'étude de M. DELVIGNE, notaire à Namur, les BIENS ci-après désignés, divisés en trois lots, savoir :

Premier lot.

La belle ferme d'Harzée, solidement bâtie en pierres et briques, et couverte en ardoises et tuiles, avec jardins, vergers, prairies et terres y appartenant, le tout ne formant qu'un ensemble, contenant environ 66 bonniers, compris la terre en la campagne de Gochenée, qui n'est séparée des autres parties que par un chemin, situés sous les communes de Cortil-Wodon, Noville-les-Bois et Forville.

Deuxième lot.

Une pièce de terre dite Goury et Hanseaux, dépendant de ladite ferme, d'une contenance de 23 bonniers environ, située sous Noville-les-Bois.

Troisième lot.

22 pièces de terres et prairies, contenant ensemble 37 bonniers, situés sous Cortil-Wodon et Hanret.
 Tous ces biens sont d'une location facile par leur situation avantageuse.
 Ils ne sont éloignés que d'environ une demi lieue de la route de Namur à Louvain, et sont à la veille d'être traversés par la grande route de Namur à Tirlemont.
 S'adresser pour voir les biens à vendre des premier et deuxième lots à M. Stévanart, fermier à Arzée, à M. Guyot, bourgmestre de Noville-les-Bois, au sieur Etienne Chapelle, garde champêtre audit Noville; pour le troisième lot au sieur J'adoul, garde-champêtre à Hambrenne; et pour tous les autres renseignements audit notaire DELVIGNE. 449

HENRI REINGANUM, banquier à Francfort s/M.

Prix de l'action.

20 francs.

VENTE PAR ACTIONS
SIX PROPRIÉTÉS EN AUTRICHE.

Pour 120 francs
 7 actions dont une rouge gagnant forcément.

1^o 2^o DEUX PALAIS à Vienne. 3^o La terre et le château le MERLHOF en Styrie. 4^o La Côte de FAAL avec ses riches vignobles. 5^o La terre de ROSBACH en Styrie et la dime de 50 bien-fonds. 6^o Les vignobles de DORN. En outre 24,913 gains en argent de fl. 20,000, 40,000, 8,000, 5,000, etc. Prix de l'action 20 francs. Pour 120 francs sept actions dont une rouge, qui concourt à un tirage privilégié de primes considérables. Le gain de Merlhof est exclusivement destiné aux actions rouges. Pour recevoir le prospectus français on des actions, on est prié d'écrire directement sans affranchir à

HENRI REINGANUM, Banquier et Receveur général,

A FRANCFORT Sur Mein.

Le bulletin des Numéros gagnants sera adressé aux actionnaires franc de port.

BOURSES.

PARIS, LE 31 MAI.

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	Cours du jour.
Cinq pour cent, comptant...	107 75	107 90
" " fin courant...	000 00	000 00
Trois pour cent, comptant...	81 65	81 70
" " fin courant...	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp...	102 45	102 50
" " fin courant...	00 00	000 00
Esp. Dte. ac. 5 ^o J. 1 ^{er} nov. comp.	40 3/4	41 1/2
" " fin cour.	00 0/0	00 0/0
Dte. diff. sans int. compt...	44 1/8	44 3/8
Dte. pass. sans int. compt.	44 7/8	42 3/8
Emp. des cort. J. de mai 1834.	00 0/0	00 0/0
" " fin cour.	00 0/0	00 0/0
Empr. royal. J. de juill. 1834.	00 0/0	00 0/0
" " fin cour.	00 0/0	00 0/0
Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	00 0/0	00 0/0
" " fin cour.	00 0/0	00 0/0
Rente perp. J. de juill. 1834.	00 0/0	00 0/0
" " fin courant.	00 0/0	00 0/0
Coupons cortés.	00 0/0	00 0/0
Rome. Rs. 5 p. c. compt.	102 1/2	102 3/8
" " fin courant.	000 0/0	000 0/0
Belgique. Empr. 1831, compt.	000 0/0	102 3/4
" " fin cour.	000 0/0	000 0/0
Banque de Belgique.	119 7/8	119 1/2

AMSTERDAM, LE 31 MAI.

Dette lactive.	56 9/16	Rente française.	00 0/0
" différée.	0 0/00	Métalliques.	100 3/4
Billet de chance.	25 1/16	Russie, H. et C.	105 1/8
Syndic. d'amort.	97 15/16	Esp. rente perp.	00 0/0
" 3 1/2.	81 3/4	Naples falc. compt.	00 0/0
Soc. de comm.	155 0/0	Brsiliens.	87 5/8

LONDRES, LE 30 MAI.

3 ^o consolidés.	92 0/0	Escompte.	00 0/0
Bel. em. 1832 C. D.	102 0/0	Différées.	48 1/2
Holl. Dette active.	56 7/8	Passives.	41 1/2
Id. 5 p. c.	000 0/0	Russie.	110 0/0
Portugais, 5 p. c.	83 3/4	Brsil. Emp. 1834.	87 0/0
Id. 3 p. c.	52 3/4	Mexicains, 5 p. c.	34 0/0
Espagne. Cortés.	40 0/0	Colomb.	00 0/0

ANVERS, LE 1^{er} JUIN.

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	3/4 1/2 p. P		
Rotterdam.	3/4 1/2 p. P		
Paris p. fr. 100.	0/0 p	fl. 3/4 p	A 1 0/0 p. P
Londres p. Estr.	12 07 1/2	P fl. 12	P 0/0 p
Hamb. p. 40 HB.	35 1/8	P 34 15/16	P 34 13/16
Bruxelles.			
Gand.	1/4 1/2 p		

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE D'ANVERS.			fl. 500		145 0/0 P
Dette act. 5.	105 0/0	A	BRÉSIL.	5	87 0/0 P
" diff. 44 0/0	P		E. à L. 1824		
BELGIQUE.			ESPAGNE.	5	
Emp. 48 m. 5.	102	P	B. Guebbl.	5	
A. B. 1835.			R. P. à Am.	5	
Act. de la B.			Emp. 1834		411 242 1/4 P
HOLLANDE.	2 1/2		Dette diff.		
Dette act. 4 1/2			Cortés à P.		
Rte. remb. 2 1/2	97 1/2	P	à L.		
AUTRICHE.			dito Coup.		
Métalliq. 5.	104 0/0	P	NAPLES.		
Lots fl. 100.	256	P	Cert. Falc.	5	95 1/2 P
fl. 250.	428	P	ÉTAT-ROM.		
fl. 500.	687	A	levée 1832.	5	102 1/4 P
POLONNE.			à An. 1834.	5	102 0/0 P
Lots fl. 300.	115 1/2	P			

Au commencement de la bourse on faisait les Ardoin à 41 5/8 1/2, après 5/8 3/4 7/8, 42, le 1/8 et reste 42 1/4 cours.

Primes à 4 mois 45 0/0 dont 1 0/0 cours. — Il y a 3/4 de hausse à Paris. — Il y avait de bons acheteurs et point de vendeurs à terme.

Petite rue de la Bourse, 2 1/2 heures.

Ardoin 42 1/2 argent.

BRUXELLES, LE 1^{er} JUIN.

Emp. R., fin cour	101 3/4	P	Synd. d'amort.	00
" pr. à 1 mois	000 0/0	D	Lost. r. av. cour.	97 1/2
Dette active.	55 1/4	A	" inscrip.	103 3/4
Emp. de 1832.	98 7/8	P	Métalliques.	95 0/0
Act. Société Gén.	807 1/2	A	Naples.	102 1/8
So. de Com. de cv	135 0/0	P	Rome.	86 3/4
Ban. de Belgique	149 3/4	P	Brsil. Rotsch.	42 0/0
So. d. c. de S.-O	406 0/0	A	Emp. Ard. 1835.	00 0/0
S. Hauts-Four.	422 0/0	A	Emp. Guebbl.	00 0/0
Wasme-Hornu.	100 0/0	A	" à Am.	00 0/0
Banq. fonc.	99 0/0	A	Fin cour.	00 0/0
S. du Cha. Flenu.	109	A	D. différée.	44 1/2
Sclessin.	102 1/2	A	Id. 1835.	00 0/0
Société nationale.	119 7/8	A	Cortés à Paris.	00 0/0
Gal.-Rus. ad. Br.	00 0/0	A	" à Londres.	00 0/0
Levant de Flenu.	402 0/0	A	Coup. Cortés.	00 0/0
Charb. d'Ougrée.	408 1/4	A	CHANGES.	
Sars-Longchamps	402 1/2	P	Amsterdam.	0/0 p.
Fourn. des Venues	103 0/0	P	Londres ct.	00 0/0
St.-Léonard.	403	P	" 2 mois.	0 0/0
Dette active. Hol.	56 0/0		Paris.	00 0/0

VIENNE, LE 21 MAI.

Métalliques, 104 0/0. — Actions de la banque, 136 0/0.

H. LICNAC, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liege.